

Ecole de mathématique

Cahier des charges pour le mémoire de Master 120

Le mémoire présenté pour la réussite du Master 120 en sciences mathématiques doit être un travail personnel et original rédigé par l'étudiant à partir, notamment, des directives et des conseils de son directeur de mémoire. L'originalité du mémoire peut prendre diverses formes, par exemple :

- développement détaillé de résultats brièvement exposés dans la littérature scientifique existante ;
- synthèse de divers travaux traitant d'aspects complémentaires d'un même sujet ;
- applications de méthodes connues à un problème concret nouvellement apparu ;
- présentation originale d'un aspect des mathématiques ou de leur enseignement ;
- résultats nouveaux, fruits d'une recherche personnelle.

Une attention toute particulière sera apportée à la rédaction du mémoire, la qualité de cette rédaction intervenant de manière significative dans l'appréciation globale du mémoire.

Le travail requis par le mémoire d'un étudiant est équivalent à 26 crédits. Pour les mémoires communs à plusieurs étudiants, la partie du travail, tant de recherche que de rédaction, réalisée par chacun sera clairement précisée.

Le directeur de mémoire peut être un membre académique ou scientifique permanent de l'Ecole de mathématique ou le titulaire d'un cours des programmes du Baccalauréat ou du Master. Le conseil de l'Ecole peut autoriser d'autres personnes à diriger un mémoire.

L'étudiant prend contact avec ses enseignants dès la rentrée académique en vue de se mettre d'accord avec l'un d'eux pour que celui-ci devienne son directeur de mémoire.

Le rôle du directeur de mémoire est de guider l'étudiant dans son travail. A cet effet, des contacts réguliers entre le directeur et l'étudiant sont souhaitables et peuvent être exigés par chacune des deux parties ; un rythme de deux rendez-vous par mois paraît une moyenne raisonnable. Le directeur s'absentant de l'UCL pour plusieurs semaines veillera à prendre toutes les dispositions requises pour que son absence ne perturbe pas le bon avancement des mémoires qu'il dirige.

Chaque directeur propose au président du jury du Master, deux noms de lecteurs potentiels pour chacun des mémoires qu'il dirige. Les lecteurs ont le titre de docteur, sont repris au cadre UCL, ou assimilés au cadre, pendant une période couvrant la session durant laquelle le mémoire est présenté. La liste des lecteurs, approuvée par le président du jury du Master, est affichée ad valvas au début du second quadrimestre.

Le travail comporte une présentation orale publique qui aura lieu le vendredi de la première semaine complète des examens de la session de juin (ou de la session de septembre si le mémoire est présenté lors de la session de septembre) ; **vendredi 8 juin pour la session de juin 2012 et vendredi 24 août pour la session de septembre 2012.**

Avant la délibération, le directeur et les deux lecteurs transmettent collégalement une note correspondant à leur évaluation du mémoire. Cette note est consignée au registre des délibérations. Cette note tient compte à la fois de la valeur du contenu et de la qualité de la rédaction.

Un ordre de grandeur de 45 pages paraît une moyenne raisonnable pour le volume du mémoire. Il est recommandé de respecter les 4 éléments suivants : être imprimé en Recto/Verso – ne pas avoir de couverture plastique – toute annexe doit être strictement électronique – être imprimé sur papier recyclé.

Cinq exemplaires du mémoire seront déposés au secrétariat de l'Ecole le dernier jour ouvrable avant la session.